

Budget général 2015: toutes sections; nouvelle proposition

2014/2224(BUD) - 27/11/2014 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un **nouveau projet de budget** général pour l'exercice 2015.

CONTENU : le présent document vise à établir un nouveau projet de budget pour 2015, suite à l'échec du comité de conciliation.

Historique de la procédure budgétaire : conformément aux dispositions mises en place par le traité de Lisbonne,

- la Commission a transmis le projet de budget pour 2015 dans toutes les langues officielles le 24 juin 2014;
- le Conseil a achevé sa lecture du projet de budget le 2 septembre 2014;
- le Parlement européen a voté sa lecture le 22 octobre 2014. Comme le Parlement européen a adopté des amendements au projet de budget qui n'ont pas été acceptés par le Conseil, le **comité de conciliation a été convoqué**, conformément aux dispositions de l'article 314, par. 4, point c), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Le comité de conciliation s'est réuni pendant une période de 21 jours, entre le 28 octobre et le 17 novembre 2014. Bien que des progrès notables aient été accomplis au cours des discussions, notamment en ce qui concerne la reconnaissance de la nécessité de **mobiliser la marge pour imprévus en faveur des crédits de paiement en 2014**, il n'a pas été possible de rapprocher les positions du Parlement européen et du Conseil pendant la période prescrite, notamment sur le niveau des crédits de paiement permettant de répondre aux besoins en la matière restant à couvrir pour 2014. Cette divergence a empêché le dégagement d'un accord sur le budget 2015, ainsi que sur les projets de budgets rectificatifs n° [2/2014](#), [3/2014](#), [4/2014](#), [5/2014](#) et [7/2014](#), qui sont considérés par le Parlement européen et le Conseil comme faisant partie d'un même ensemble.

Un nouveau projet de budget pour 2015 : faute d'accord au sein du comité de conciliation, la Commission soumet à présent un nouveau projet de budget pour 2015, conformément aux dispositions de l'article 314, par. 8, du TFUE. Elle s'efforce ainsi de rapprocher les positions des deux branches de l'autorité budgétaire dans la présente proposition, sans recourir à une nouvelle période de conciliation.

L'absence d'accord sur le budget impliquerait le recours aux douzièmes provisoires en 2015, ce qui s'accompagnerait de conséquences préjudiciables sur la mise en œuvre des programmes et des politiques clés et enverrait aux citoyens européens un signal désastreux en ces temps d'incertitude économique.

L'impératif étant de parvenir à l'adoption du budget 2015 en temps utile, la proposition de la Commission en vue d'un nouveau projet de budget pour 2015 s'appuie sur les avancées enregistrées sur le budget 2015 au sein du comité de conciliation, qui ont, dans une large mesure, rétabli le projet de budget initial de la Commission tel que modifié par la [lettre rectificative n° 1/2015](#), notamment en ce qui concerne les engagements, en dépit d'une baisse du niveau des paiements.

La présente proposition tient compte des récentes discussions et propositions visant à optimiser la contribution du budget de l'UE à la croissance économique. À cet égard, la proposition de nouveau projet de budget est tout particulièrement axée sur **le soutien aux politiques favorisant la compétitivité et la convergence économique**, qui contribuent ainsi à la croissance et à l'emploi, ainsi qu'aux lignes

budgétaires qui permettent à l'Europe de **faire face aux crises**, notamment dans son voisinage. Elle reflète également les **10 domaines d'action prioritaires définis dans les orientations politiques pour la nouvelle Commission**, comme la stimulation de l'emploi, la croissance et l'investissement, la connexion du marché unique du numérique, le renforcement de la résilience de l'approvisionnement énergétique couplé à la lutte contre le réchauffement climatique, la sécurisation des frontières de l'Europe et une Europe plus forte en matière de politique étrangère.

Les nouvelles propositions budgétaires de la Commission :

En crédits d'engagement, le total des dépenses proposées dans le nouveau projet de budget 2015 s'établit à 145,2263 milliards EUR, ce qui correspond à 1,04% du RNB, soit **une augmentation de 2,536 milliards EUR par rapport à 2014** (+1,8%), si on inclut les projets de budgets rectificatifs n° [3/2014](#) à n° [8/2014](#), ce qui laisse une marge combinée d'un total de 1,8553 milliards EUR sous les divers plafonds du CFP.

Les crédits de paiement sont fixés à (instruments spéciaux compris) à 141,3373 milliards EUR, c'est-à-dire à 1,01% du RNB. Ce montant est en hausse de 968 millions EUR par rapport aux crédits de paiement inscrits dans le budget 2014 (+0,7%), si on inclut les projets de budgets rectificatifs n° 3/2014 à n° 8/2014, ce qui laisse une marge de 800 millions EUR sous le plafond du CFP.

L'analyse budgétaire des rubriques du budget s'établit comme suit :

- **Rubrique 1a : Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : les crédits d'engagement en faveur de la Compétitivité pour la croissance et l'emploi (rubrique 1a) s'établissent à 17,4885 milliards EUR. Ce montant est en hausse de 6,1% par rapport au budget 2014, essentiellement en raison d'Horizon 2020, du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et des grands projets d'infrastructure «ITER» et «Copernicus» sous cette rubrique, ce qui laisse une marge de 177,5 millions EUR. Les crédits de paiement augmentent de 31,6%, passant à 15,8333 milliards EUR. Cette hausse notable tient compte du faible niveau des paiements en 2014 pour des programmes tels qu'Horizon 2020 et de la nécessité de remédier au volume croissant des engagements restant à liquider tout en permettant des **préfinancements suffisants pour le lancement des nouveaux programmes**.
- **Rubrique 1b, Cohésion économique, sociale et territoriale**: les crédits d'engagement progressent de 3,6%, passant à 49,2303 milliards EUR, ce qui ne laisse **aucune marge**. Sont compris les Fonds structurels supplémentaires prévus pour Chypre, pour lesquels la Commission propose de mobiliser l'instrument de flexibilité à hauteur de 83,3 millions EUR en crédits d'engagement et de 11,3 millions EUR en crédits de paiement. Les crédits de paiement diminuent de 6% par rapport au budget 2014 modifié par les projets de budgets rectificatifs, pour s'établir à 51,0674 milliards EUR.
- **Rubrique 2, Croissance durable : ressources naturelles** : des crédits d'engagement de 58,8086 milliards EUR sont proposés pour la rubrique 2. Ce niveau de dépenses représente une **baisse de 0,6% par rapport au budget 2014** et laisse une marge de 790,4 millions EUR sous le plafond. Les crédits de paiement s'établissent à 56,2311 milliards EUR, ce qui représente la même baisse (-0,6%) par rapport au budget 2014 modifié par les projets de budgets rectificatifs. Après intégration de la dernière mise à jour concernant les recettes affectées, le financement des dépenses relatives au marché et des aides directes se chiffre à 43,4558 milliards EUR en crédits d'engagement et à 43,4483 milliards EUR en crédits de paiement. Si l'on combine les recettes affectées du FEAGA et les crédits demandés, les dépenses globales du FEAGA augmentent de 273,6 millions EUR par rapport au projet de budget initial. Il subsiste une marge de 734 millions EUR en deçà du sous-plafond pour les mesures de marché et les aides directes.
- **Rubrique 3, Sécurité et citoyenneté** : les crédits de la rubrique enregistrent une diminution de 1,2% à 2,1467 milliards EUR, de sorte qu'il subsiste une marge de 99,3 millions EUR. Les crédits de paiement sont en hausse de 12,4%, s'établissant à 1,8843 milliards EUR, à la suite du lancement du Fonds «Asile, migration et intégration» et du Fonds «Sécurité intérieure».

- **Rubrique 4, L'Europe dans le monde** : cette rubrique enregistre une hausse de 0,4% des crédits d'engagement, qui s'établissent à 8,3564 milliards EUR, laissant une marge non allouée de 392,6 millions EUR disponible sous le plafond. Les crédits de paiement augmentent de 8,6%, passant à 7,428 milliards EUR, principalement pour tenir compte de l'accumulation rapide des engagements restant à liquider sous cette rubrique.
- **Rubrique 5, Administration** : toutes institutions confondues, et en incluant les pensions et les écoles européennes, les crédits pour la rubrique 5 augmentent de 3,3% pour les engagements (8,6805 milliards EUR) et de 3,1% pour les paiements (8,6681 milliards EUR). Cette évolution tient compte du transfert proposé, à partir des lignes opérationnelles (essentiellement rubrique 4 «L'Europe dans le monde» vers la rubrique 5), des «coûts administratifs communs des délégations de l'UE» et des dépenses pour les représentants spéciaux de l'UE. Il en résulte une marge non allouée de 395,5 millions EUR.

De plus amples détails sur les changements proposés par la Commission figurent à l'exposé des motifs du nouveau projet de budget 2015.

On relèvera les principales modifications suivantes par rubrique:

- **Rubrique 1a — Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget initial ; les changements visent à refléter la priorité donnée à la contribution, par l'intermédiaire du budget, à l'amélioration de l'accès au financement, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME).
- **Rubrique 2 — Croissance durable: ressources naturelles** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2015, après intégration de la dernière mise à jour (+273,6 millions EUR) des recettes affectées. Sur la base des nouveaux éléments intervenus depuis la présentation de la lettre rectificative n° 1 /2015, comme les informations sur l'effet réel des mesures d'urgence prises depuis août 2014 pour faire face à **l'embargo de la Russie sur les importations de denrées alimentaires**, l'excédent final du FEAGA pour 2014 et les prévisions actualisées des corrections financières à percevoir en 2015, les mesures d'urgence telles que celles relatives au secteur laitier dans les pays baltes, ainsi que celles relatives à la Finlande, peuvent être financées dans les limites des crédits demandés dans la lettre rectificative n° 1/2015, sans recours à la réserve pour les crises dans le secteur agricole, et grâce aux recettes affectées supplémentaires.
- **Rubrique 3 — Sécurité et citoyenneté** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget initial, moyennant augmentation de 20 millions EUR, des dépenses opérationnelles de Frontex compensée par une réduction correspondante du poste 18 02 01 01 - *Appuyer la gestion des frontières et soutenir une politique commune des visas pour faciliter les voyages effectués de façon légitime*.
- **Rubrique 4 — L'Europe dans le monde** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget initial. Cependant, les crédits liés au poste 19 03 01 07 - *Représentants spéciaux de l'UE* ((20 millions EUR en engagements et 9,2 millions EUR en paiements) sont transférés à la section «SEAE» du budget.
- **Rubrique 5 — Administration** : le nombre d'emplois des tableaux des effectifs des institutions et les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget modifié par la lettre rectificative n° 1/2015, à l'exception des aspects suivants: i) diminution nette de 35 emplois dans les tableaux des effectifs, à la suite, d'une part, d'une réduction de 47 emplois pour le Parlement européen et, d'autre part, d'une augmentation de 12 emplois pour la Cour de justice; ii) diminution nette des crédits à hauteur de 600.000 EUR, consécutive, d'une part, à une réduction de 1,4 million EUR pour la Cour des comptes, de 1,4 million EUR pour le Comité économique et social européen et de 400.000 EUR pour le Comité des régions, et, d'autre part, à une augmentation de 2,6 millions EUR pour la Cour de justice ; iii) augmentation de 91,5 millions EUR pour le SEAE (transfert, neutre sur le plan budgétaire, des «coûts administratifs communs des délégations de l'UE» et des dépenses pour les représentants spéciaux de l'UE intégralement compensé par d'autres

dépenses dans la section «Commission» du budget). Dans l'ensemble, ces transferts se soldent par une augmentation nette des crédits sous la rubrique 5 à hauteur de 66,3 millions EUR.

La question des crédits de paiement : l'évaluation, par la Commission, des besoins, qui est à l'origine de l'augmentation demandée des crédits de paiement pour l'exercice 2014 telle que proposée dans le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3/2014, demeure pertinente. Bien qu'aucun accord ne se soit dégagé au sein du comité de conciliation sur le PBR n° 3/2014 ni sur les PBR n° 5/2014 et 7/2014 relatifs à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE, ces budgets rectificatifs continuent de faire partie du «paquet» qui doit être approuvé en même temps que le budget 2015. **Aucun consensus** n'a été dégagé sur le niveau des crédits de paiement supplémentaires requis par les PBR n° 3, 5 et 7, ni sur le financement des «instruments spéciaux».

Ce nouveau projet de budget 2015 implique une **diminution globale de 800 millions EUR des crédits de paiement par rapport au projet de budget initial de la Commission** tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2015.

La répartition des crédits de paiement proposée dans le nouveau projet de budget pour 2015 devrait permettre de poursuivre **la réduction de l'arriéré de factures impayées issu de la période de programmation précédente** au titre de la Cohésion, de faire face au nombre croissant d'engagements restant à liquider pour la Compétitivité et «L'Europe dans le monde» et d'assurer le lancement réussi de la nouvelle génération de programmes de dépenses en 2015.

À cet égard, la Commission est prête à contribuer à l'établissement, en étroite collaboration avec le Parlement européen et le Conseil, d'un **échancier de paiement visant à maîtriser l'évolution de l'arriéré de factures impayées**.